

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

23 JUIN 2017

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY, MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER,

Absents excusés : M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE
Mme Fanny GAGNEUR ayant donné pouvoir à Mme Agnès MARCHETTO
M. Pierre-François MALDANT ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) Taxe locale sur la publicité extérieure
- 2) Frais de scolarité Chorey-les-Beaune
- 3) Frais de scolarité 2016-2017
- 4) Redevance d'Occupation Domaine Public GRDF
- 5) Redevance d'Occupation Domaine Public pour chantier(s) provisoire(s)
- 6) Redevance d'Occupation Domaine Public ORANGE
- 7) Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) année 2017
- 8) Règlement d'utilisation de la salle et du caveau Pierre Gourillon
- 9) Eclairage de l'Eglise, financement par fonds de concours (SICECO)
- 10) Création d'un poste d'attaché territorial

- 1) **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**
(2017-028)

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'actualiser les tarifs de la TLPE en fixant le tarif à 15.50 € pour une application à compter du 1^{er} janvier 2018.

- 2) **Frais de scolarité Chorey-les-Beaune**
(2017-029)

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité à 909 € par élève de l'école maternelle et 65.38 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer à la commune de Chorey-les-Beaune, dans le cadre du fonctionnement du RPI au titre de l'année 2016-2017.

- 3) **Frais de scolarité 2016-2017**
(2017-030)

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité à 1 050 € par élève de l'école maternelle et 236.69 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer aux communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires au titre de l'année 2016-2017.

4) **Redevance d'Occupation Domaine Public GRDF**
(2017-031)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à émettre un titre de 513 €, montant de la redevance due par GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'année 2017.

5) **Redevance d'Occupation Domaine Public pour chantier(s) provisoire(s)**
(2017-032)

Madame le Maire propose de délibérer sur l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transports et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à raison de 13 voix pour et 1 abstention, cette proposition.

6) **Redevance d'Occupation Domaine Public ORANGE**
(2017-033)

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité, les barèmes suivants pour calculer la redevance due à la Commune par ORANGE au titre des servitudes et droits de passage sur le domaine public :

- 50.74 € par kilomètre d'artère dans le cas d'une utilisation aérienne,
- 38.05 € par kilomètre d'artère dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol,
- 25.37 € par mètre carré d'emprise au sol occupé par les cabines, armoires et bornes pavillonnaires.

La redevance due par ORANGE en 2017 s'élève à 2 166.20 €:

7) **Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) année 2017**
(2017-034)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2015, la commune adhère à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

A ce titre, la commune doit payer la somme de 9 332.06 € pour la prestation de ce service.

Par délibération en date du 14 décembre 2015, la communauté d'agglomération a approuvé le versement d'un fonds de concours d'un montant de 9 332.06 € pour la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal doit prendre une délibération concordante en indiquant le projet ou les projets qui pourront être financés en précisant que ce fonds est réglementairement limité à 50 % de la charge résiduelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **PROPOSE** la dépense du remplacement de la chaudière du bâtiment mairie-école pour un montant de 22 463.08 € TTC et **DÉCIDE** de demander le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud d'un montant de 9 332.06 €.

8) **Règlement d'utilisation de la salle et du caveau Pierre Gourillon**
(2017-035)

Madame le Maire rappelle qu'une réflexion a été menée sur la possibilité d'ouvrir les locations aux personnes non-domiciliées sur la commune. Elle propose d'ouvrir cette location à compter du 1^{er} octobre 2017, aux tarifs suivants :

Tarifs Salle P. Gourillon	Week-end			1 jour semaine du lundi au vendredi	
	Particuliers ladoisiens	Associations ladoisiennes	Particuliers et associations extérieurs	Particuliers et associations ladoisiennes	Particuliers et associations extérieurs
Salle seule	282,00 €	200,00 €	370,00 €	200,00 €	260,00 €
Salle + cuisine	379,00 €	265,00 €	500,00 €	265,00 €	345,00 €

Tarifs caveau	Particuliers ladoisiens	Associations ladoisiennes	Particuliers et associations extérieurs
1 jour semaine du lundi au vendredi	106,00 €	97,00 €	140,00 €
Week-end	119,00 €	97,00 €	160,00 €

Madame le Maire propose des modifications aux contrats suivants :

Salle Pierre Gourillon :

- la capacité maximum d'accueil est de 230 personnes.
- Possibilité de disposer de couverts supplémentaires, sur demande, par lot de 12 couverts partiels ou complets dans la limite des stocks disponibles.

Caveau Pierre Gourillon :

- la capacité maximum d'accueil est de 80 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus énumérées.

9) **Financement des investissements par fond de concours : Eclairage public de l'Eglise**
(2017-036)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg et plus particulièrement de la Place de l'Eglise, le SICECO a transmis un devis d'un montant de 37 444.09 € avec une participation de la commune de 25 458.79 €.

Le financement pouvant être effectué par fonds de concours, le conseil municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** au SICECO la réalisation de ces travaux et **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

10) **Création d'un poste d'attaché territorial**
(2017-037)

Madame le Maire expose aux élus le parcours d'un agent communal, ayant le grade de rédacteur principal territorial.

Cet agent a obtenu l'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne le 13 juin 2017, liste d'aptitude établie par arrêté du 15 juin 2017 conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Madame le Maire propose la création d'un poste permanent d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1er septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un poste permanent d'attaché territorial et **FIXE** la durée de travail à 35 heures hebdomadaires.

Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
21/04/17	Rénovation EP suite projet d'aménagement centre bourg	SICECO	28 753,25 €
11/05/17	Cendriers muraux salle et caveau P. Gourillon	MANUTAN	133,20 €
15/05/17	Plus value cour anglaise place de la Mairie	ID VERDE	1 410,00 €
15/05/17	Plateau transversant, fourreaux vidéo surveillance aménagement centre bourg	ID VERDE	13 353,84 €
18/05/17	FOURN ET POSE STORES ECOLE PRIMAIRE (annule devis du 5/4/2017)	SAGRANGE	2 767,20 €
05/06/17	Microphone pour sono mobile	B. GARNERET	98,00 €
05/06/17	Chaudière mairie-école primaire	BLOIS	22 463,08 €
12/06/17	Abaissement bordures Rue de la Ferme	ID VERDE	1 211,35 €
15/06/17	Réfection trottoirs rue de Serrigny	ROUGEOT Meursault	30 564,00 €
19/06/17	Signalisation horizontale 2017	MARQUAGE DE BOURGOGNE	2 599,32 €
22/06/17	Réfection chemins vignes	COLAS	11 704,32 €
22/06/17	Murets Sentier Brully	HARCHIES	10 200,00 €
16/06/17	Mise en valeur de l'Eglise suite aménagement centre bourg	SICECO	25 458,79 €
Déclarations d'Intention d'Aliéner		Noms des propriétaires sortants	
20/04/2017	2 Rue de la Ferme	LAVOLLEE	
03/05/2017	25 Route de Dijon	CTS LAVAUX et CORDIER	
03/05/2017	7 impasse du Provinage	TARDY	
18/05/2017	Rue des Trois Noyers	SCI LADOIX	
30/05/2017	16 rue du Bief	BOUFFAUT	
06/06/2017	1 rue du Bief	PERRIN	
09/06/2017	8 Impasse Liger au Hameau de Buisson	CTS TRIDON & PIALAT	

Madame le Maire remercie tous les élus qui se sont impliqués dans les quatre scrutins d'avril, mai et juin derniers.

M. Gaston RAVAUT, adjoint à la voirie, fait le point des divers travaux actuellement en cours sur la commune :

- Les travaux de canalisations d'eau potable, Rue des Moutiers, seront terminés semaine 27.
- Les travaux de canalisations d'eau potable, Rue de Serrigny, seront terminés semaine 30, un câble de téléphone a été sectionné lors de ces travaux. Plusieurs quartiers ont été privés de téléphone et d'internet, Orange est intervenu dans les 48 heures et a réparé ce câble.
- Semaine 36, l'entreprise ROUGEOT débutera la réfection des trottoirs de la Rue de Serrigny.
- Les travaux d'aménagement du centre bourg avancent bien, l'entreprise intervient, actuellement, Place de l'Eglise. Dès le début des vacances scolaires, les travaux dans l'enceinte du bâtiment scolaire débiteront (portail, abattage haie, parking des enseignantes...). Concernant les plantations de la Place de la Mairie, celles-ci seront réalisées à l'automne, les garde-corps seront installés courant semaine 29.

M. Emilien DURIGON, adjoint aux travaux des bâtiments fait part des différentes opérations en cours et à venir :

- Les travaux de construction des vestiaires ont débuté le 6 juin 2017, la réunion de chantier se déroule tous les jeudis à 8 h 30. M. DURIGON demande à tous les élus de la vigilance au cours de l'été si toutefois des groupes des gens du voyage venaient à arriver. Il informe également les élus d'un problème de mise en conformité de poteau à incendie. Jérôme FOL évoque la possibilité d'une bouche d'incendie, Mme le Maire propose à M. DURIGON de rencontrer M. FOL afin d'évoquer ce sujet.
- L'installation de la chaudière dans le bâtiment mairie-école se fera au cours du mois de juillet. M. DURIGON informe les élus qu'il convient de changer la porte actuelle de la chaufferie par une porte coupe-feu + 1 heure et la fenêtre, ces travaux ont été inscrits au budget 2017.

Mme le Maire fait part au conseil municipal de l'attribution de la DETR pour la construction des vestiaires, cette opération sera subventionnée à 80 %.

Mme le Maire souhaite faire le point sur les deux propriétés communales actuellement en vente :

- Concernant la propriété située au 4 Avenue de Corton, celle-ci a été estimée à 38 000 € à plus ou moins 10 %.
- Pour la maison 7 Route de Beaune en vente depuis bientôt un an à 249 000 €, aucune proposition n'est parvenue en mairie. Il y a eu très peu de visites, il semblerait que ce type de maison n'intéresse pas les gens. Lors des quelques visites, il semblerait que la proximité de la route départementale et la vue d'une maison riveraine soient un frein. L'ensemble du conseil estime que si le prix était revu à la baisse, cela donnerait un souffle nouveau à l'offre. M. DURIGON regrette qu'elle ne soit plus louée. Après réflexion, l'ensemble du conseil municipal accepte la mise en vente de cette propriété pour 220 000 €. Si au mois de décembre prochain, aucune proposition n'est parvenue en mairie, la question sera de nouveau abordée en séance de conseil municipal.

Mme le Maire souhaite aborder le sujet du devenir des anciens vestiaires. M. DURIGON fait part aux élus du souhait du Football Club Corgoloin Ladoix (FCCL) de garder ces anciens vestiaires afin de les utiliser d'une part en local technique et d'autre part en douche pour certaines équipes. La majorité des élus sont surpris de cette demande quant à l'utilisation des douches des anciens vestiaires. M. DURIGON informe les élus que le président du FCCL est prêt avec ses dirigeants à remettre en état de propreté ces locaux. Un débat s'engage, certains élus seraient d'accord pour en faire un local technique mais pas de douches (pour cause de salubrité et de coût de raccordement des anciens vestiaires aux nouveaux). Mme le Maire souhaiterait que tous les élus réfléchissent à cette proposition. M. DURIGON propose que lors d'une prochaine séance, le président du FCCL vienne présenter ses arguments.

Mme le Maire informe les élus qu'en raison des travaux d'aménagement du centre bourg, l'opération « pique-nique » du 14 juillet soit repoussée à 2018. La soirée du 13 juillet avec défilé de lampions et tir du feu d'artifice est maintenue, des flyers seront prochainement distribués.

Dernièrement des actes d'incivilités et de dégradations ont été commis sur la commune, Mme le Maire demande aux élus d'être vigilants.

M. Philippe JACQUELIN signale l'état de saleté des abords de la Lauve vers le Sentier de la Source.

M. Jérôme FOL signale plusieurs faits sur la rivière : arbres cassés et tombés lors de l'orage de la veille, inaccessibilité suite à des mauvais entretiens des abords de la rivière. Il a averti le Président du syndicat en charge des rivières, dès son retour, Mme le Maire rencontrera le propriétaire riverain.

Il signale, également, que la station d'épuration reste allumée toute la nuit. M. DURIGON répond qu'il a déjà averti la communauté d'agglomération. Mme le Maire et M. LUCOTTE devant assister, jeudi 29 juin prochain, au conseil communautaire aborderont cette question auprès de M. Xavier COSTE, délégué communautaire.

M. Jérôme FOL demande à Mme Agnès MARCHETTO si elle peut se renseigner auprès des services de la communauté d'agglomération s'ils ont prévu d'organiser dans les déchetteries voisines une collecte de plaques d'amiante des particuliers comme cela s'est déjà fait à la déchetterie de Meursault.

M. Jérôme FOL revient sur les potelets mis en place le long de la Route de Ruffey au hameau de Corcelles. Certains de ces potelets sont gênants pour stationner, Mme le Maire propose que la commission voirie se réunisse et aille sur le terrain étudier la question. M. RAVAUT répond qu'il réunira la commission prochainement.

M. Jérôme FOL revient sur son interrogation quant à l'occupation du domaine public d'un riverain de la Rue de la Gouzotte. Il demande à Mme Agnès MARCHETTO si elle peut se rendre chez ce dernier, primé plusieurs fois lors des concours des maisons fleuries, afin de voir ce qui peut être fait pour le lit qu'il laisse à l'abandon sur cet espace. Mme le Maire souhaite rencontrer Mme MARCHETTO avant qu'elle se rende chez cette personne afin qu'elle lui relate sa dernière entrevue concernant le même problème.

Mme le Maire informe le conseil que la prochaine réunion aurait lieu le mercredi 27 septembre prochain.

La séance est levée à 22 h 50.

Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 3 juillet 2017 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Le Maire,